ART. PREMIER N° 47

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 47

présenté par Mme Buffet, M. Izard, M. Pierre Cazeneuve et Mme Le Peih

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.